



Est il possible de retirer le terme de père juridiquement?

Par gaylordh

J'aurai besoin des lumières de ceux qui pourraient éventuellement s'y connaître.

Y a t'il un moyen pour un enfant (même devenu adulte) de demander à la justice de ne plus reconnaître le père en temps que tel? faire une sorte de rejet de filiation?

En gros qu'il soit déclaré juridiquement que mon père n'est plus mon père et que donc mon nom de famille est par défaut celui de ma mère?

Et si oui, comment s'y prendre?

merci de m'éclairer